



## FRANCE

# Le ministre de l'éducation veut que les devoirs soient faits à l'école

Jean-Michel Blanquer annonce la mise en place de dispositifs d'études dirigées dès septembre, une promesse du candidat Macron

**D**es enfants qui rentrent de l'école ou du collège « *les devoirs faits* » : quel parent pourrait s'y opposer ? Alors que le travail à la maison représenterait une quinzaine d'heures par mois dès le cours préparatoire, les familles les plus éloignées du monde scolaire ont souvent le sentiment, confirmé par la recherche, de ne pas être à égalité avec des familles plus favorisées, à l'heure où leurs enfants rouvrent agenda et cahiers.

Le candidat Macron leur avait réservé l'une de ses promesses de campagne : développer un « *accompagnement* » après l'école, remettre au goût du jour les « *études dirigées* » au collège. Son ministre de l'éducation, Jean-Michel Blanquer, vient d'en faire un engagement pour la rentrée, sous une

## LA DATE

### 1956

Le 29 décembre 1956, une circulaire édicte « *la suppression des devoirs à la maison ou en étude* ». Avec des attendus significatifs, rappelle l'historien Claude Lelièvre : « *Six heures de classe bien employées constituent un maximum (...). Le travail écrit, fait hors de la classe, hors de la présence du maître et dans des conditions matérielles et psychologiques souvent mauvaises, ne présente qu'un intérêt éducatif limité. En conséquence, aucun devoir écrit ne sera demandé aux élèves hors de la classe.* » En dépit de son caractère impératif, cette circulaire est restée, pour l'essentiel, lettre morte : la pratique des devoirs à la maison n'a pas cessé dans l'enseignement primaire.



appellation qui résonne un peu comme une formule magique : « devoirs faits ».

« L'objectif est que les enfants rentrent chez eux les devoirs faits », a-t-il expliqué à Avignon, devant la fédération des Parents d'élèves de l'enseignement public (PEEP) réunie en congrès, le 29 mai. La veille, dans un entretien au *Point*, Jean-Michel Blanquer avait justifié le déploiement de ce dispositif, appelant à dépasser la « querelle stérile entre ceux qui affirment que les devoirs sont indispensables (...) et ceux qui y voient un risque d'accroissement des inégalités ». Pour lui, « les deux ont évidemment raison » : « Il doit y avoir des devoirs et ils doivent pouvoir être faits au sein de l'établissement grâce à un temps d'étude accompagné. »

#### Compte à rebours

Mais accompagné par qui ? Comment ? Et quand ? Le détail de la mesure reste à préciser, alors même que ses « premières applications » sont promises en septembre. « Je vais écouter les acteurs pour affiner ce processus. On va s'adapter à chaque cas », a promis le ministre dans *Le Point*, en citant l'exemple d'« études dirigées de 16 heures à 18 heures dans tous les collèges et pas qu'en éducation prioritaire ». Une référence à l'accompagnement éducatif instauré il y a dix ans, en priorité dans les établissements difficiles.

Aux syndicats d'enseignants reçus rue de Grenelle, ces derniers jours, M. Blanquer aurait évoqué deux « leviers » : des heures supplémentaires pour les professeurs volontaires, et la mobilisation d'assistants d'éducation. « Mais quand il nous a reçus, c'était pour nous inviter à travailler sur le projet, confie un représentant syndical. Pas pour lancer le compte à rebours avant la rentrée.

## « C'est un vieux serpent de mer qui revient. On passe à côté des vraies interrogations »

FRANCETTE POPINEAU  
 SNUipp-FSU

*Le ministre est-il rattrapé par les impératifs de la communication politique ? »*

Car « devoirs faits » n'est pas le premier dispositif du genre. D'une élection présidentielle à l'autre, la thématique est devenue un enjeu de politique : à l'automne 2012, François Hollande a fait de la suppression des devoirs à la maison une piste possible de sa « refondation de l'école » – piste écartée face à la levée de boucliers. Avant lui, Nicolas Sarkozy, en 2006, avait placé les « orphelins de 16 heures » au cœur de la campagne, et demandé, une fois élu, à son ministre de l'éducation Xavier Darcos « d'ouvrir les portes de l'école » à ces jeunes « livrés à eux-mêmes » quand la cloche a sonné.

De l'aide aux devoirs proposée par les collectivités à l'accompagnement éducatif lancé dans les collèges de ZEP, des initiatives des enseignants à celles d'associations dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, les propositions se sont empilées ces dernières années, « sans bilan global actualisé », reconnaît-on au ministère de l'éducation. On vient d'y lancer un appel en direction des académies pour disposer d'un état des lieux précis.

« Les enseignants et les élèves ont besoin de continuité », observe la sociologue Nathalie Mons. Il y a déjà eu de multiples dispositifs d'études

ou d'aide au travail personnel sur les vingt dernières années ; des ressources complémentaires sont apportées aux établissements puis elles sont retirées pour être allouées ailleurs. Ces cadres instables institutionnellement ne favorisent pas les apprentissages. »

C'est aussi ce que mettent en avant les organisations syndicales, sûres que trois mois ne peuvent suffire à mettre ce dispositif sur les rails, même s'il ne part pas de zéro. « C'est un vieux serpent de mer qui revient, note Francette Popineau, du SNUipp-FSU, syndicat majoritaire parmi les professeurs des écoles. En se focalisant sur une nouvelle appellation, on passe à côté des vraies interrogations : qu'est-ce qu'apprendre ? Comment rendre l'élève autonome ? Comment travailler la méthodologie ? » « Et on occulte le fait que la question de l'aide aux devoirs ne peut être tranchée sans ouvrir d'autres chantiers, renchérit Stéphane Crochet, du SE-UNSA. A commencer par l'emploi du temps des enfants, la compatibilité avec toutes leurs activités, la longueur de leurs journées... »

Du côté des fédérations de parents d'élèves, si l'on salue la prise en compte des inégalités face aux devoirs, on alerte, aussi, sur les risques d'un allongement des journées d'école. Le fait que le dispositif « devoirs faits » soit annoncé en même temps que l'« assouplissement » de la réforme des rythmes scolaires consenti par le nouveau gouvernement à la rentrée n'aide pas à y voir plus clair.

Les deux mesures pourraient-elles s'articuler ? Le tout premier scénario de la réforme des rythmes scolaires ébauché par l'ex-ministre Vincent Peillon, fin 2012, prévoyait deux heures d'aide aux devoirs, en classe entière, sur le temps dégagé dans la journée. Il avait fait long feu. ■

MATTEA BATTAGLIA